



CONVENTION

VILLE D'ANGOULEME / ASSOCIATION UNIS CITES

Année 2020

Entre les soussignés :

La Ville D'Angoulême, représentée par son Maire Monsieur Xavier BONNEFONT,

Et

L'association Unis Cité, 8 rue des Acacias 16000 Angoulême, représentée par Kristel Malègue en qualité de Directrice Territoriale Nouvelle Aquitaine, habilitée à signer la présente convention,

Préambule:

Au regard du contexte sanitaire actuel, les signataires s'engagent à adapter au mieux le projet et les activités (article 2) en fonction de l'évolution du contexte local et national. Ils s'accorderont sur les ajustements des modalités d'exécution.

Le 05 septembre 2019, les ministères de l'Education Nationale et de la Jeunesse, de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales attribuaient à la ville d'Angoulême le label Cité Educative pour la période 2020/2022.

Les trois grands objectifs nationaux des Cités éducatives sont :

- Conforter la place de l'école,
- Promouvoir la continuité éducative,
- Ouvrir le champ des possibles.

Ils participent à la définition d'une meilleure coordination des dispositifs afin de parvenir à des "Territoires à haute qualité éducative".

Dans ce cadre, la ville d'Angoulême a fait le choix de développer son projet autour de deux axes : l'accompagnement à la parentalité et la continuité éducative.

La crise sanitaire liée à la Covid 19 a accentué la fracture numérique notamment dans les QPV (quartiers politique de la ville). Les populations les plus fragiles qui peuvent être aussi les plus éloignées de l'école en sont les premières impactées. Si la continuité pédagogique par l'Education Nationale a pu se mettre en place c'est l'accès à celle-ci par le numérique qui n'a pu être équitable sur ces territoires.

Conscients de cette problématique, le département de la Charente et la Caisse d'Allocations Familiales ont développé des programmes d'équipement numérique des familles. La Cité éducative d'Angoulême a souhaité s'associer à la démarche. Mais elle a choisi de travailler sur un projet plus globale concernant certes la dotation de matériels aux familles mais aussi l'accompagnement à l'utilisation et la maîtrise par les utilisateurs de toutes les applications qui concernent la scolarisation de l'enfant (relations enseignants, suivi de la scolarité, parcours scolaire, orientations, dossiers de bourses,).

Cette convention précise le périmètre d'interventions des volontaires dans le cadre d'un projet plus global.

Elle précise la double mission confiée aux jeunes volontaires qui au-delà de la participation à la lutte contre la fracture numérique, devront porter auprès de leur pairs un message de prévention principalement en terme de santé et d'information sur le danger des addictions en collaboration avec les équipes du territoire et notamment les assistantes sociales et les infirmières scolaires.

1. Objet de la convention :

La convention fixe le cadre d'interventions des volontaires en service civique Unis Cité dans ce projet axé sur l'accompagnement à la fonction parentale. Le service civique est un dispositif qui doit être un réel levier en faveur des jeunes volontaires, en cela il correspondant à un des trois objectifs des cités éducatives : Ouvrir le champ des possibles.

Le service civique permet de vivre une expérience concrète, de développer ses compétences, de se confronter à la réalité du terrain, de définir son projet professionnel, de s'approprier les codes de notre société et des institutions, de mener une action solidaire, de se sentir utile et de prendre confiance.

L'association Unis-Cité a pour objet « d'animer et de développer des programmes de Service Civique pour les jeunes, en proposant à des jeunes de toutes cultures, milieux sociaux, niveaux d'études et croyances (les "volontaires d'Unis-Cité"), de mener en équipe pendant une période d'environ six à neuf mois et à temps plein, des projets de service à la collectivité, tout en leur apportant une aide matérielle, un soutien individualisé dans l'élaboration d'un projet d'avenir, et une ouverture sur la citoyenneté », selon l'article 1 de ses statuts.

C'est aussi l'occasion de participer à un projet collectif et d'avoir un rôle à jouer dans le dynamisme des quartiers, de contribuer au renforcement de la cohésion sociale, de mener des projets solidaires innovants et valorisants.

Dans le but de développer les compétences de bon usage, de mieux accompagner le suivi de la scolarité de son enfant, de renforcer le lien école/famille et de redonner au parent son rôle de premier éducateur mais aussi d'informer ses pairs sur des questions liées à l'éducation à la santé et la prévention, une équipe de volontaires sera déployée sur chacun des deux territoires. Ils seront mobilisés pour des interventions dans les établissements scolaires, dans les structures accueillant des jeunes en péri ou extra-scolaire et au domicile des familles.

2. Les missions proposées :

« **Accompagnement à l'utilisation du numérique** »: 2 jours par semaine. Accompagner les parents/familles éloignés du numérique dans leurs démarches et besoins en matière de suivi de la scolarité des enfants. Cela correspond aux deux axes de la Cité éducative d'Angoulême : favoriser la continuité éducative et accompagner la parentalité.

- Faire découvrir les équipements numériques aux familles en collaboration avec les médiateurs numériques des centres sociaux,
- Faire découvrir les espaces numériques de travail et les applications spécifiques en lien avec la scolarité,
- Soutenir les familles les plus éloignées de l'école dans le suivi de la scolarité des enfants,
- Accompagner dans les usages quotidiens du numérique et dans la supervision des usages du numérique les parents.

- Contribuer au développement de l'autonomie des familles dans les activités de loisirs et de lien social.

« **Re'pairSanté** » : 2 jours par semaine. Mener des interventions d'éducation à la santé et de prévention des risques auprès de leurs pairs. Ces interventions interviendront en complément des professionnels et des dispositifs existants, dans le cadre de projets ou programmes préparés et encadrés par les professionnels. Objectifs opérationnels :

- Renforcer ou développer les compétences psychosociales des jeunes.
- Permettre aux jeunes d'être acteurs de leur santé et celle des autres.
- Donner aux jeunes les informations nécessaires en matière de santé sur leur territoire et leur permettre d'acquérir les bons réflexes.
- Contribuer à réduire les risques liés aux comportements excessifs

3. Les modalités et le calendrier :

Les modalités s'articulent autour de la mobilisation d'une équipe de 6 volontaires sur un contrat d'engagement de 8 mois. Le choix des candidats est dicté par la volonté de garantir des équipes où la mixité et le brassage social sont pris en compte en privilégiant les candidatures locales. La constitution d'un trinôme sur chacun des deux quartiers de Bel Air-Grand Font et Basseau Grande Garenne permet de garantir et de renforcer le collectif et de limiter la démobilitation en cas de départ d'un jeune volontaire.

Sélectionnés pour leur motivation et leur envie d'agir sur ces enjeux et de donner de leur temps au service des autres, ces jeunes volontaires ne sont pas sélectionnés pour leurs compétences ou qualifications. Ils interviennent en équipe de 3, pour mener des actions complémentaires et non substitutives aux actions professionnelles et salariées.

- Début du service des volontaires : le 19 octobre 2020, ils suivront une formation de 15 jours assurée par Unis-cité (repères de vie en équipe, communication, méthodologie de projet...)
- Début de la mission des volontaires : le lundi 2 novembre 2020, ils seront présentés aux différentes équipes et structures du territoire.
- Fin de la mission : le 19 juin 2021.
- L'emploi du temps des volontaires se déroulera sur 4 jours, du lundi au jeudi avec une moyenne de 6h quotidiennes. Le calendrier des interventions et la répartition sur la semaine seront établis en concertation avec les structures du territoire.
- Les personnes ressources a contacté par les volontaires en complément des référents Unicités sont :
 - o le Chef de projet Cité Educative et les co-pilotes,
 - o les référents identifiés dans les centres sociaux,
 - o la coordinatrice du Programme de Réussite Educative.

4. La formation des volontaires :

- Formation initiale et continue assurée par Unis-cité (formation à la mission, formation civique...),
- Formation à l'utilisation des outils numériques auprès des animateurs numériques des centres sociaux,
- Formation en partenariat avec l'Education nationale sur l'utilisation des ENT du 1^{er} et du 2nd degré, utilisation des téléservices (demandes de bourses en ligne et application pour l'orientation post-3^{ème}).
 - o Formation par CPD (conseiller pédagogique départemental) pour l'ENT (espace numérique de travail) du 1^{er} degré ½ journée
 - o Formation par Chef de projet de la Cité éducative d'Angoulême pour l'ENT (espace numérique de travail) du 2nd degré dans salle ENT CS, Canopée l'Oisellerie, salle informatique du collège : ½ journée
 - o Formation par Secrétaire administrative (en poste dans un collège de la Cité éducative) pour les téléservices et les dossiers de demande de bourses en lignes.
 - o Formation par Chef/cheffe d'établissement et CIO pour l'application et le suivi d'orientation post- 3^{ème}

Ces formations pourront se dérouler dans les établissements scolaires avec une convention d'utilisation des locaux (salles informatiques) et/ou dans les EPN des CSCS, voire même auprès de la Canopée , dans les mêmes conditions.

- Sensibilisation/accompagnement assuré par l'IREPS : rôle et posture animateur, accompagnement à la parentalité, compétences psychosociales.

5. Les interventions auprès des différents publics:

- **Lutte contre la fracture numérique numérique** Elles pourront se dérouler dans une école, dans les espaces publics numériques ou au domicile des parents. Des conventions pourront être rédigées pour ajuster les organisations en complémentarité des autres actions proposées, dans des lieux communs, sur des horaires identiques ou différents.
- **Re'pair Santé**: dans les établissements scolaires en concertation avec les équipes enseignantes, les animateurs des centres sociaux et sur tous les temps de l'enfant (scolaires, périscolaires, extrascolaires).

6. Proposition d'emploi du temps des volontaires :

Au-delà des actions proposées, un aménagement des temps de la semaine permettrait de réserver, en complément de la prise en charge des groupes d'enfants et de jeunes « Re'pair Santé » ou de parents « lutte contre la fracture numérique », des temps de rencontres avec les partenaires de la Cité éducative d'Angoulême (Personnels de l'éducation nationale, CSCS, associations, collectivités...). Ces temps de concertation en équipe pourraient venir compléter le suivi et l'évaluation leur mission.

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi
Matin	Intervention dans les écoles-collèges-EPN-familles	Intervention dans les écoles-collèges-EPN-familles	Concertation – rencontre avec les partenaires	Intervention dans les écoles-collèges-EPN-familles
Après-midi	Intervention dans les écoles-collèges-EPN-familles	Intervention dans les écoles-collèges-EPN-familles	Intervention en périscolaire	Intervention dans les écoles-collèges-EPN-familles

7. Moyens engagés et conditions de bonne réalisation :

Unis-Cité assure :

- L'identification des jeunes et la constitution des équipes de volontaires
- La formation initiale des jeunes sur le projet
- Encadrement/coordination des volontaires (assurer une partie du tutorat, donner un cadre et des repères de fonctionnement en vie collective, gérer les motivations individuelles...)
- Accompagnement des volontaires dans la réussite de la mission (du projet)
- Accompagnement des volontaires sur la préparation de leur projet d'avenir
- Le suivi administratif des volontaires : entrées, sorties.
- Respect des obligations légales du Service Civique et gestion des formalités en lien avec l'agence du service civique (rapport d'activité, bilans individuels, déclaration des entrées/sorties, gestion des déclarations et des indemnités)
- La coordination de chaque équipe de volontaires (des rencontres régulières assurées par un coordinateur d'équipe et de projet)
- L'appui à l'évaluation du projet

La structure partenaire assure :

- Identification d'une personne ressource afin de répondre aux interrogations des volontaires, assurer le suivi des projets, participer au temps de régulation hebdomadaire
- La sensibilisation/formation des volontaires liées aux missions
- Prendre à sa charge les frais liés aux productions au profit du projet et de l'établissement (reprographiques, plaquettes, intervenants extérieurs...) ; ces frais ne pourront donc être engagés sans l'accord préalable de la structure.
- Présentation des volontaires aux différents acteurs de terrain et facilitation de leur intégration.
- Participation aux comités de suivi du projet.

8. Engagements de la ville d'Angoulême :

Conformément aux engagements pris dans le cadre de Cité Educative, la ville d'Angoulême accompagne financièrement ce projet à hauteur de 23 % du budget de l'action. Le montant de la participation de la collectivité s'élève pour 2020 à un montant de 5 286,00 €.

9. Modalités d'évaluation :

Une coordination régulière sera assurée par le référent Unis-Cité et le référent de la structure d'accueil avec ou sans la présence des jeunes volontaires. Il s'agira de faire le point sur le partenariat et réajuster les objectifs si besoin.

En fin de projet, une évaluation du partenariat sera effectuée conjointement par les deux parties pour envisager les conditions de reconduction du présent partenariat.

Durant toute la durée du partenariat, les partenaires s'engagent à trouver les meilleures adaptations possibles pour répondre aux besoins spécifiques et impératifs pouvant survenir de part et d'autre.

10. Communication :

Dans leur volonté commune de l'action concernée par la présente convention et de valoriser l'engagement des volontaires dans la société, les signataires de la présente convention s'engagent à coopérer et à valoriser les partenariats dans la couverture médiatique des actions réalisées.

Les signataires s'autorisent à réaliser ou faire réaliser des documents sur le projet ou les volontaires (photos, articles de presse...) qui pourront servir à la communication de chacun d'eux.

De façon ponctuelle et après concertation, les signataires pourront inviter des personnes extérieures au projet. Notamment, l'association Unis-Cité pourra prendre l'initiative de convier des représentants des collectivités locales, des partenaires financiers publics ou privés afin de rencontrer les volontaires et permettre ainsi de promouvoir leur engagement.

11. Durée/Résiliation :

La présente convention sera effective à compter de sa date de signature et ce, jusqu'au 6 juillet 2021, soit une durée de 8 mois.

Chacune des parties s'engage à respecter les articles cités ci-dessus. Le non-respect d'un des articles de la convention par l'une des parties doit faire l'objet d'une concertation et peut entraîner l'annulation de la convention.

Durant toute la durée du partenariat, les partenaires s'engagent à trouver les meilleures adaptations possibles pour répondre aux besoins spécifiques et impératifs pouvant survenir de part et d'autre.

En cas de dénonciation de la convention, le signataire concerné devra motiver et notifier sa démarche par écrit.

Unis Cité



Angoulême le : / /

Xavier BONNEFONT
Maire d'Angoulême

Kristel MALEGUE
Directrice Territoriale Nouvelle Aquitaine
Unis Cités